



Séance ordinaire du 12 mai 2021

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et conseillère suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme Sandra Gilbert, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 14 avril 2021
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 28 avril 2021
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Administration générale

5. Migration de la téléphonie IP : acquisition d'équipements liés à la mise à niveau du réseau de fibre optique de la MRC de Charlevoix
6. Lignage de rues : résultats de l'appel de propositions
7. Fonds régions ruralité (FRR) : adoption du rapport d'activités 2020-2021
8. Règlement numéro 187-21 modifiant le règlement numéro 172-18 sur la gestion contractuelle : avis de motion
9. Dépôt et présentation du règlement numéro 187-21 modifiant le règlement numéro 172-18 sur la gestion contractuelle

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

10. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
11. FRR – Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur
12. Dépôt du rapport d'activités (1^{er} janvier au 31 mars 2021)
13. Adoption du rapport d'activités du FRCN (2020-2021)

Service de l'aménagement du territoire

14. Demande d'autorisation à la CPTAQ (Saint-Hilarion : régularisation d'un îlot de type 2)
15. PRMHH : octroi d'un contrat à l'OBV Charlevoix-Montmorency (été 2021)

Convention de gestion territoriale (CGT) – Forêt habitée du Massif

16. Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif : octroi d'une aide financière à divers promoteurs

Divers

17. Fonds de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
18. CALQ : résultats de l'appel de projets 2021-2022
19. Rapport de représentation



20. Affaires nouvelles
 - 20.1. Travaux de rénovation de l'édifice : octroi d'un contrat à Construction A. Bouchard Inc., entrepreneur général et spécialisé
 - 20.2. Signature des protocoles d'entente avec les producteurs dans le cadre de Pays'Art 2021
 - 20.3. Octroi d'une aide financière à Petite-Rivière-Saint-François pour le projet-pilote de bacs semi-enfouis
 - 20.4. Résolution d'appui au Centre commercial Le Village
21. Courrier
22. Période de questions du public
23. Levée de l'assemblée

66-05-21 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout aux affaires nouvelles du projet d'ordre du jour, est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement.

67-05-21 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021 soit adopté.

68-05-21 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 AVRIL 2021

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 28 avril 2021 soit adopté.

69-05-21 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 35402 à 35458	150 406,39
Paielements par dépôts directs - chèques # 829 à 868	209 788,19
Paielements Accès D - chèques # 1022 à 1031	2 378,79
Paielements préautorisés JG-1981-1982-1983-1984-1985-1996-1997-2003-2005-2006-2009	98 063,02
Salaires nets versés - rapport # 1059 à 1063	113 755,46
Total	574 391,85



Fonds local de solidarité (FLS) JG-7160	Total	2 431,92
Rendez-vous GRH de Charlevoix Chèques # 418 à 433 JG-3091		19 347,99 154,47
	Total	19 502,46
MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants) Chèque # 11465	Total	35,07
Fonds d'aide d'urgence Paiements AccèsD # 111 à 139	Total	191 900,00
MRC, FLS, RVGRH, Avenir d'enfants, Fonds d'aide d'urgence	TOTAL	788 261,30

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Municipalité régionale de comté de Charlevoix		
Aubé, Anctil, Pichette & Associés	0146-52171	8 623,13 \$
RVGRH		
LSM	38866	15 866,55 \$
Eventum	RVGRH21-06	6 208,65 \$
	TOTAL	30 698,33 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.



Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 15 avril 2021 au 12 mai 2021 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix) Chèques # 830 à 838 Baux # 145 à 148		125 436,53 43 965,68
	Total	169 402,21



Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

**70-05-21 5- MIGRATION DE LA TÉLÉPHONIE IP :
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA MISE
À NIVEAU DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE
LA MRC DE CHARLEVOIX**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions le 31 mars dernier au nom des municipalités locales intéressées concernant l'acquisition d'équipements de télécommunications liés au fonctionnement du réseau de fibres optiques et de téléphonie IP;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu les propositions suivantes (taxes incluses) pour les équipements ayant fait l'objet de l'appel de propositions :

- Référence Systèmes : 26 054 \$ (avant taxes);
- Groupe Access : 28 278 \$ (avant taxes);
- Services Info-Comm : 28 571,63 \$ (avant taxes);

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certains changements liés à l'évaluation des besoins depuis l'appel de propositions, possibilité qui avait été soulevée dans l'appel de propositions et qui explique le montant différent pour la commande dans sa version définitive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix retienne les services de l'entreprise Référence Systèmes pour l'acquisition des équipements, et ce, au prix de 28 010,50 \$ (avant taxes) après validation des équipements requis et que cette dépense soit répartie comme suit entre les municipalités et la MRC soit :

Municipalité	Équipements (commutateurs)	Quantité	Prix total (avant taxes)
MRC de Charlevoix	ICX7250-24-2X10G	1	1 545 \$
	ICX7250-PREM-LIC	1	458 \$
	ICX7150-24P	1	733 \$
	ICX7150-48P	2	2 749 \$
	ICX7150-C12P	1	458 \$
Baie-Saint-Paul	ICX7250-24-2X10G	1	1 545 \$
	ICX7150-24P	7	5 131 \$
	ICX7150-48P	1	1 374,50 \$
	ICX7150-C12P	7	3 206 \$



L'Isle-aux-Coudres	ICX7150-24P	3	2 199 \$
	ICX7150-C12P	2	916 \$
Les Éboulements	ICX7150-48P	1	1 374,50 \$
Petite-Rivière-Saint-François	ICX7150-24P	1	733 \$
	ICX7150-48P	1	1 374,50 \$
	ICX7150-C12P	2	916 \$
Saint-Hilarion	ICX7150-24P	1	733 \$
	ICX7150-C12P	3	1 374 \$
Saint-Urbain	ICX7150-24P	1	733 \$
	ICX7150-C12P	1	458 \$
TOTAL		38	28 010,50 \$

QUE l'investissement requis de la MRC de Charlevoix, soit la somme totale de 5 943 \$ (avant taxes), soit imputée au budget des immobilisations du réseau de fibres optiques / téléphonie IP et financée à l'aide de la subvention de diversification des revenus de la MRC de Charlevoix.

71-05-21 6- LIGNAGE DE RUES : RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions au nom des municipalités locales intéressées à procéder à des travaux de lignage de rues;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu les quatre (4) propositions suivantes (taxes incluses) pour des lignes avec microbilles de verre :

- Lignage de stationnement (Division Escali-Pro Inc.) : 29 308,28 \$
- Signalisation Inter-Lignes : 30 842,04 \$
- Durand marquage et Ass. Inc. : 32 629,91 \$
- Entreprise T.R.A. Inc. : 51 370,83 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix retienne les services de l'entreprise Lignage de stationnement (Division Escali-Pro Inc.) pour assurer le lignage des rues des municipalités locales en fonction de leurs besoins spécifiques et ce, au prix de 29 308,28 \$ (taxes incluses) pour la peinture avec microbilles de verre;

QUE cette information soit donnée aux municipalités locales qui feront affaire avec l'entreprise de gré à gré, l'investissement requis de chaque municipalité étant inférieur à 25 000 \$.

72-05-21 7- FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

ATTENDU l'entente relative au Fonds régions ruralité (FRR) signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 30 mars 2020;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a bénéficié d'une aide financière de 959 928 \$ dans le cadre du Fonds régions ruralité (FRR) couvrant l'année 2020-2021 (du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021);



ATTENDU QUE cette somme a été affectée à la mise en œuvre des priorités d'intervention adoptées conformément aux activités et responsabilités qui sont confiées aux MRC en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales visant à favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le protocole d'entente signé dans le cadre du FRR prévoit l'adoption d'un rapport annuel d'activités qui comprend, entre autres, un bilan des activités, par priorité d'intervention, et un bilan financier;

ATTENDU le dépôt et la présentation du rapport annuel d'activités 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel d'activités du FRR 2020-2021 tel que soumis et présenté aux membres du conseil.

QU'une copie de ce rapport d'activités soit disponible sur le site internet de la MRC de Charlevoix à des fins de consultation publique.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Secrétariat de la Capitale-Nationale (SCN).

8- RÈGLEMENT NUMÉRO 187-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 172-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE : AVIS DE MOTION

Je soussigné, Gérald Maltais, maire de Petite-Rivière-Saint-François, et membre du conseil, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC de Charlevoix, un règlement dans le but :

- **De modifier le règlement numéro 172-18 sur la gestion contractuelle.**

Je demande une dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement, conformément à la loi, compte tenu qu'une copie du projet de règlement numéro 187-21 sera transmise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance d'adoption dudit règlement.

73-05-21 9- DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 187-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 172-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le dépôt et la présentation du règlement numéro 187-21 est réalisé conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité d'approuver le dépôt du projet de règlement numéro 187-21 tel que présenté et comportant le texte qui suit.



Préambule

ATTENDU QUE le Règlement numéro 172-18 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la MRC de Charlevoix le 9 mai 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 12 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur ou madame (à déterminer) et résolu à l'unanimité

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 172-18 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant à l'article 8 (*Rotation des cocontractants – mesures*):

8.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.



La MRC de Charlevoix, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 7 et 8 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

74-05-21 10- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à un projet d'entreprise étudié dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Agrandissement et accroissement de la productivité	Chevrons Charlevoix (Dossier no FRFS2104-596)	80 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

75-05-21 11- FRR – PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds Régions Ruralité (FRR) 2021-2022 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;



ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet Projets spéciaux du FRR pour l'année 2021-2022;

Organisme	Projet	Contribution offerte
Association des gens d'affaires de Baie-Saint-Paul	Projet-pilote – Action collective emploi 2021 Offre d'une formule « tout inclus » à une main-d'œuvre temporaire (été 2021) dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.	5 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la somme accordée soit financée dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet Projets spéciaux 2021-2022.

QUE madame **Claudette SIMARD**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

12- DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2021)

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 a été transmis aux membres du Conseil et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE au cours de cette période.

76-05-21 13- ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FRCN (2020-2021)

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN et les projets financés au cours de la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

ATTENDU le bilan des activités du FRCN réalisé par le SDLE pour la période 2020-2021;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport d'activités du FRCN (2020-2021) tel que déposé et qu'il soit publié sur le site web de la MRC et transmis au Secrétariat de la Capitale-Nationale.

77-05-21 14- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (SAINT-HILARION : RÉGULARISATION D'UN ÎLOT DE TYPE 2)

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une demande à la CPTAQ afin de régulariser la situation de l'îlot numéro 45 (Saint-Hilarion – type 2) en vertu des articles 28 et 29 de la LPTAA dans le contexte où l'usage non agricole déjà autorisé par la demande à portée collective ne pose pas un problème conformément à l'article 26 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adresse cette demande à la CPTAQ, tel que décrite dans le préambule, et qu'un mandat soit accordé à M^e Yves Boudreault afin de produire et déposer ladite demande pour et au nom de la MRC de Charlevoix.

78-05-21 15- PRMHH : OCTROI D'UN CONTRAT À L'OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY (ÉTÉ 2021)

ATTENDU le projet en cours d'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Charlevoix, conformément aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

ATTENDU la collaboration établie pour la réalisation de ce mandat avec l'OBV Charlevoix-Montmorency qui détient une connaissance du milieu et une expertise spécifique dans le domaine;

ATTENDU la proposition reçue de la part de l'OBV Charlevoix-Montmorency pour la réalisation de l'inventaire et la caractérisation de territoires précisés dans le document « Appel de propositions sur invitation (2021) dans le cadre de l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) » transmis par la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie un contrat à l'OBV Charlevoix-Montmorency en vue de réaliser l'inventaire et la caractérisation des territoires définis dans un appel de propositions au montant forfaitaire de 41 516,50 \$ (toutes taxes incluses), une dépense imputée au budget du département de l'aménagement du territoire.



79-05-21 16- FONDS DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT HABITÉE DU MASSIF : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU le Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif de la MRC de Charlevoix qui bénéficie d'une enveloppe de 40 000 \$ à attribuer à divers projets au printemps 2021;

ATTENDU l'appel de projets coordonné par la MRC relativement au Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif;

ATTENDU QUE six projets soumis ont été retenus et que, suite à leur analyse, les recommandations suivantes sont formulées par le comité d'analyse au Conseil de la MRC:

Organismes	Projets	Contributions offertes
Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix	Aménagement de nouveaux sentiers de raquette	3 494 \$
La Reine et le millionnaire	Activité de fat trottinette 4 saisons	18 872 \$
Coop de l'Arbre	Visites d'interprétation sur les produits forestiers gourmands	5 600 \$
Coopérative de solidarité L'Affluent	Plan de localisation et d'implantation	1 250 \$
Locatelli – Locatelli – Aubé	Livre et expositions – Flore et insectes	2 750 \$
CEAFP de Charlevoix	Travaux de construction au refuge de formation	5 213 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine les recommandations formulées par le comité d'analyse de l'appel de projets dans le cadre du Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François.

QUE madame Claudette Simard, préfet, et/ou madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec les bénéficiaires.

80-05-21 17- FONDS DE MISE EN VALEUR DU TNO LAC-PIKAUBA : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU le Fonds de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba de la MRC de Charlevoix qui bénéficie d'une enveloppe de 15 000 \$ en 2021;

ATTENDU l'appel de projets coordonné par la MRC relativement au Fonds de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba;

ATTENDU QUE deux projets ont été soumis et que, suite à leur analyse, les recommandations suivantes sont formulées par le comité d'analyse au Conseil de la MRC:



Organisme	Projet	Contribution offerte
ZEC des Martres	Creusement d'un puits artésien à l'accueil	4 000 \$
Sentiers Québec-Charlevoix	Plan de rénovation des refuges	11 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine les recommandations formulées par le comité d'analyse dans le cadre du Fonds de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba.

QUE la somme de 15 000 \$ soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba et financée par les redevances éoliennes du parc éolien Rivière-du-Moulin.

QUE madame Claudette Simard, préfet, et/ou madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec les organismes bénéficiaires.

81-05-21 18- CALQ – RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS 2021-2022

La directrice générale dépose le résultat de l'appel de projets coordonné par le CALQ dans le cadre du programme de partenariat territorial des MRC de la Capitale-Nationale 2020-2023, dont l'entente a été signée en 2019.

La contribution de la MRC de Charlevoix se chiffre à 10 000 \$ annuellement, confirmée le 14 août 2019 par la résolution numéro 132-08-19 et vise à soutenir les projets retenus par le CALQ, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ au total pour chaque année de l'entente triennale. Il est à noter qu'un solde de l'année précédente de 1 700 \$ est disponible, celui-ci s'ajoute ainsi au montant de 10 000 \$ pouvant être accordé.

Tel que résumé dans le document des faits saillants produits par le CALQ pour l'année 2 de l'entente (2020-2023), deux (2) projets ont été recommandés par le comité de sélection du CALQ dans le volet Artistes, ils devront faire l'objet des versements accordés par la MRC en vertu des modalités prévues à la résolution numéro 132-08-19:

Volet 1 – Artistes			
Nom	Montant recommandé	CALQ	MRC de Charlevoix
Karine Locatelli	7 500 \$	3 500 \$	4 000 \$
Jimmy Perron	15 700 \$	8 000 \$	7 700 \$
Volet 2 – Organismes			
Nom	Montant recommandé	CALQ	MRC de Charlevoix
Aucun	-	-	-



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix donne suite aux recommandations du CALQ en versant l'aide financière accordée aux organismes et artistes retenus dans le cadre du programme de partenariat territorial des MRC de la Capitale-Nationale 2020-2023, une somme imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

19- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

• ENTENTE SECTORIELLE EN AGROALIMENTAIRE DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA VILLE DE LÉVIS :

monsieur Jean Fortin a participé à une rencontre du comité de gestion de l'entente récemment. Il a précisé certains sujets discutés tels que l'appel à projets pour les marchés publics, l'avancement des dossiers de l'Arterre, le développement du Grand marché à Québec qui comprend des îlots pour les MRC de la région et le logo qui sera commercialisé pour identifier les produits de la Capitale-Nationale, sous l'appellation « Produits de chez-nous ».

20- AFFAIRES NOUVELLES

82-05-21 20.1- TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE : OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION A. BOUCHARD INC., ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ

ATTENDU les travaux en cours pour restaurer la façade de l'édifice du siège social de la MRC de Charlevoix, financés par le règlement d'emprunt numéro 182-19;

ATTENDU la proposition transmise par Construction A. Bouchard Inc, entrepreneur général et spécialisé, afin de procéder à l'installation du plancher au 1^{er} étage et aux travaux de peinture à l'intérieur (travaux intérieurs complémentaires à la restauration de la façade avant), au montant de 6 761,65 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat à Construction A. Bouchard Inc. au montant de 6 761,65 \$ (avant taxes), une somme imputée au règlement d'emprunt numéro 182-19.

83-05-21 20.2- SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LES PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE PAYS'ART 2021

ATTENDU QUE la coordination du circuit culturel Pays'Art, en milieu agricole, implique de signer des protocoles d'entente avec les producteurs agricoles pour convenir des modalités de mise en œuvre du projet;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC les protocoles d'entente établis avec les producteurs dans le cadre de Pays'Art 2021.

84-05-21 20.3- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS POUR LE PROJET PILOTE DE BACS SEMI-ENFOUIS

ATTENDU le projet-pilote mis de l'avant par la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François dans un secteur de résidences de tourisme;

ATTENDU les objectifs poursuivis, soient d'augmenter le volume de matières recyclées et diminuer par conséquent le volume de matières enfouies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 3 000 \$ à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, une dépense imputée au budget de la Gestion des matières résiduelles et conditionnelle à la réalisation d'une évaluation des résultats atteints, notamment par une méthode permettant de comparer le volume de matières recyclées à priori et à posteriori.

85-05-21 20.4- RÉSOLUTION D'APPUI AU CENTRE COMMERCIAL LE VILLAGE DE BAIE-SAINT-PAUL

ATTENDU QUE le Centre commercial Le Village est situé à Baie-Saint-Paul, le long de la route 138 et qu'il appartient à des propriétaires privés;

ATTENDU QUE le stationnement du Centre commercial Le Village est de plus en plus utilisé par les véhicules lourds;

ATTENDU QUE ce stationnement est le seul endroit possible pour permettre aux camionneurs de prendre du repos ou de se stationner lors de conditions hivernales difficiles;

ATTENDU QUE le stationnement du Centre commercial Le Village est grandement endommagé en raison des véhicules lourds et que des investissements importants sont requis;

ATTENDU QU'EN matière de sécurité routière, il est de la responsabilité du ministère des Transports du Québec de procéder à l'aménagement d'haltes routières le long des routes nationales afin de permettre aux camionneurs et autres usagers de la route de pouvoir s'y reposer quelque peu;

ATTENDU QUE sous la gouverne du ministère des Transports du Québec, un espace « Village Relais » a été installé dans une partie du stationnement du Centre commercial;



ATTENDU QUE la MRC considère que la grande utilisation de ce stationnement par les véhicules lourds permet d'augmenter la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU les explications qui sont fournies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et unanimement résolu :

QUE la MRC demande au ministère des Transports d'aider financièrement le Centre commercial Le Village pour l'entretien de son stationnement endommagé par le passage des camions lourds.

QUE la MRC demande également à madame Émilie Foster, députée de la circonscription Charlevoix-Côte de Beaupré d'appuyer les démarches de la Ville auprès du ministère des Transports et/ou de trouver des solutions à cette problématique.

QUE copie de la présente soit transmise à madame Émilie Foster, députée de la circonscription Charlevoix-Côte de Beaupré ainsi qu'au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel.

21- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants nous informe qu'elle décerne officiellement le titre de *Municipalité amie des aînés* à la MRC de Charlevoix, pour la durée de son plan d'action 2020-2030.

Le ministre des Transports nous informe qu'il accorde à la MRC de Charlevoix la somme de 50 597 \$ pour maintenir l'offre de services de transport adapté à la population.

Le ministre de la Sécurité publique accorde à la MRC un montant de 943.90 \$ représentant le remboursement des frais pour des activités de formation.

La CPTAQ nous transmet :

- Un compte-rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 431268, Baie-Saint-Paul.
- Une décision dans le dossier 429196, L'Isle-aux-Coudres, qui autorise le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'ajout de toutes les classes d'usages qui sont autorisées dans la zone IA-04 au règlement de zonage 2009-08.

DIVERS

BMA avocats nous avise qu'Ernest Boutin Inc. a obtenu un contrat pour la fourniture de la main d'œuvre et des matériaux dans le projet Club Med de Charlevoix.

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la Région de Québec nous transmet leurs rapports d'activité pour les années 2019 et 2020.



Tourisme Charlevoix nous transmet le certificat de membre de l'Association touristique de Charlevoix de la MRC pour l'année 2021.

Les Entreprises Givesco Inc. nous informent qu'ils sont fournisseurs de matériaux dans le projet de réfection de l'édifice de la MRC de Charlevoix.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des questions sont posées par les journalistes présents concernant l'appui accordé au Centre commercial Le Village. Également, il est demandé si les élus feront pression pour le changement de zone considérant que le contexte de la pandémie évolue positivement dans la région. Madame Simard précise que les élus ont régulièrement des discussions avec la Santé publique à ce sujet et que c'est aux intervenants de cette Direction régionale du CIUSSS de prendre les décisions qui s'imposent. Toutefois, madame Simard est heureuse de constater le bon taux de réponse des gens de Charlevoix dans le cadre de la vaccination contre la COVID-19.

86-05-21 23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrice Desgagné et adoptée unanimement. Il est 16 h 56.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet